

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 06 JUILLET 2017

DELIBERATION N°BC/2017.00264

**PARC DE L'ETOILE RUE DORIAN A FIRMINY - CESSION A LA SOCIETE
ARCHER TRANSACTIONS**

Le Bureau communautaire a été convoqué le 30 juin 2017

Nombre de membres en exercice : 62

Nombre de présents : 50

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de voix : 50

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Eric BERLIVET, M. Bernard BONNET, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Paul CELLE, M. André CHARBONNIER, M. Jean-Yves CHARBONNIER, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Gilles ESTABLE, M. Christian FAYOLLE, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Roland GOUJON, Mme Annie GREGOIRE, M. Daniel JACQUEMET, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT, M. Joseph SOTTON, M. Gilbert SOULIER, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

Membres titulaires absents excusés :

Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHAVANNE, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, M. Rémy GUYOT, M. Yves LECOCQ, M. Yves MORAND, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Marc ROSIER, M. Jean-Claude SCHALK

Secrétaire de Séance :

M. Roland GOUJON

REÇU EN PREFECTURE

Le 12 juillet 2017

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20170606-D20170026410-DE

DATE D'AFFICHAGE :20170712

DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 06 JUILLET 2017

PARC DE L'ETOILE RUE DORIAN A FIRMINY - CESSION A LA SOCIETE ARCHER TRANSACTIONS

Au titre des interventions sur les sites stratégiques définis par une délibération du 13 février 2006 et de sa compétence développement économique, Saint-Etienne Métropole s'est rendue propriétaire, auprès de l'EPORA, de l'ensemble des parcelles constituant le Parc de l'Etoile situé rue Dorian à l'entrée Ouest de la commune de Firminy.

Des travaux de restructuration de la voirie et de l'ensemble des réseaux du site ont été réalisés, permettant ainsi la commercialisation du site suivant une division en trois secteurs :

- **Sud-ouest** pour une superficie de 3 838 m² qui a fait l'objet d'une cession en mars 2016 au profit de la société EM2C pour l'implantation de la société SAGNE,
- **Sud-est** pour une superficie de 3 700 m² aujourd'hui sous option avec une entreprise de mécanique,
- **Nord** représentant une superficie de 5 631 m², objet de la présente cession.

Concernant ce dernier secteur, la société ARCHER TRANSACTIONS a fait part de son intérêt pour ce tènement immobilier en vue de la construction de bâtiments à vocation artisanale et de services.

Le projet immobilier prévoit la construction de 4 bâtiments (400 m², 140 m² et deux de 500 m²) :

- Ces espaces seront dédiés à des activités tertiaire et de service type professions libérales (comptable, architecte, agence immobilière, notaire, loueur de voitures) mais également une enseigne nationale de restauration ;
- Un bâtiment de 500 m² au sol regroupera au premier étage un espace de coworking à destination des entrepreneurs et au rez-de-chaussée des activités artisanales tels que des entreprises de plâtrerie-peinture, d'électricité et de plomberie.

Le montant de l'investissement prévu est de l'ordre de 1,5 M€. L'implantation de ces activités pourrait représenter une soixantaine d'emplois sur le site du Parc de l'Etoile.

Le terrain est identifié au cadastre de la commune de Firminy sous les n° 224 et 239 de la section AV.

Le prix de cession fixé à 161 000,00 € hors taxes, conforme à l'avis de France Domaine en date du 1^{er} février 2017 a été négocié avec l'entreprise en fonction de la destination future des surfaces vendues, soit :

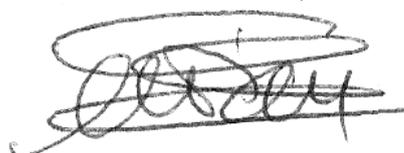
| Destination | Surface utile m ² | Prix €/m ² | Surface talus m ² | Prix €/m ² |
|----------------------------|------------------------------|-----------------------|------------------------------|-----------------------|
| Service | 1.100 environ | 55,00 | 100 environ | 27,50 |
| Artisanale ou industrielle | 4.430 | 22,00 | 0 | 0 |

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve la cession des parcelles précitées au profit de la société ARCHER TRANSACTIONS, ou toute personne physique ou morale autorisée à s'y substituer, aux conditions ci-dessus mentionnées,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer l'acte de vente et de manière générale toutes pièces découlant de la présente délibération, à intervenir en l'étude de Me Eric PAILHES, notaire à Firminy,**
- **la recette correspondante sera perçue au budget annexe des Zones industrielles : Economie/7015/Dorian.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,



Gaël PERDRIAU